

3 juin 2016

Pour plus d'information, communiquer avec :

Martine Roy à martiner@ca.ibm.com ou au 514-964-4260, 514-246-8411.

Lynne Gouliquer à lgouliquer@laurentian.ca ou au 705 477- 5609.

Gary Kinsman à gkinsman@laurentian.ca ou au 647-477-2065, ou

Présentation du réseau Nous exigeons des excuses sur la nécessité urgente pour le gouvernement de présenter des excuses et d'offrir réparation aux personnes touchées par les purges contre les gais et lesbiennes dans la fonction publique et l'armée.

Le réseau Nous exigeons des excuses appuie un processus en vertu duquel le gouvernement présentera des excuses publiques et officielles aux personnes touchées par la campagne de purge anti-gai, lesbienne et bisexuel qui a sévi dans la fonction publique et l'armée, prendra les mesures de réparation qui s'imposent et accordera un pardon pour toutes les activités homosexuelles, gaies, lesbiennes et bisexuelles consensuelles survenues avant et après 1969 (nous abordons cette question à la fin de la présentation).

Le réseau Nous exigeons des excuses regroupe des personnes directement touchées par les campagnes de sécurité nationale qui avaient pour but de purger la fonction publique, la GRC et l'armée de ses éléments présumément « homosexuels », de même que des sympathisants et chercheurs qui croient qu'une injustice a été commise. De telles excuses de la part du gouvernement du Canada représentent le préalable minimal essentiel du processus de réparation des torts dont les LGBT ont été victimes. Pour corriger les injustices commises envers les LGBT au Canada, le gouvernement doit *présenter des excuses officielles, mettre immédiatement à profit l'information dont il dispose et offrir réparation à toutes les personnes qui ont perdu leur travail et leur carrière ou qui ont subi les effets néfastes de la campagne de purge visant les homosexuels.*

Des excuses officielles et des mesures de réparation pour toutes les personnes touchées par la campagne de purge au sein de la fonction publique et de l'armée

Notre objectif, en tant que réseau, est d'obtenir dans les plus brefs délais des excuses officielles et réparation pour toutes les personnes victimes des campagnes de sécurité nationale qui ont sévi au sein de la fonction publique et l'armée. La discrimination, tant juridique, sociale qu'économique, a prévalu au moins jusqu'aux années 1990. Des milliers de personnes ont en effet perdu leur emploi et leur carrière dans la fonction publique et l'armée entre les années 1950 et le début des années 1990 simplement parce qu'elles étaient gaies, lesbiennes ou bisexuelles. Ces politiques gouvernementales ont causé de nombreuses souffrances et préjudices (voir les témoignages à l'annexe A).

Dans ce contexte, nous sommes heureux qu'une enquête coordonnée par le ministère de la Justice étudie la possibilité que des excuses soient présentées aux gais et lesbiennes victimes des purges dans la fonction publique et l'armée. Pour l'instant, l'enquête ne semble se fonder que sur une étude des dossiers du ministère. Une telle approche ne fera toutefois qu'effleurer la surface du problème. Qui plus est, des changements doivent être immédiatement apportés. Outre les excuses officielles, le gouvernement doit en effet prendre les mesures nécessaires concernant les renseignements dont il dispose déjà. Nous croyons savoir par exemple que le bureau de l'ombudsman militaire dispose d'une liste de 800 à 1 000 personnes explicitement libérées de l'armée en raison de leur orientation sexuelle. Le statut de ces personnes devrait être immédiatement remplacé par « libération honorable » et les avantages et pensions auxquels elles ont droit leur être accordés. Une telle mesure ne répondra toutefois pas aux besoins de l'ensemble des personnes exclues de l'armée dans le cadre de la campagne contre les homosexuels ni à ceux des personnes directement touchées par cette campagne. Nous conseillons donc vivement que le processus d'enquête comprenne des discussions avec les victimes des purges dans la fonction publique et l'armée ainsi qu'avec des intervenants qui ont étudié ces campagnes de purge et les expériences vécues par les lesbiennes et gais dans l'armée.

Les campagnes de purge ont eu des conséquences variées et multiples. Pour cette raison, nous soutenons que les excuses et le processus subséquent de réparation doivent reposer sur des bases les plus larges possible afin d'inclure toutes les personnes qui ont subi les effets néfastes des purges dans la fonction publique et l'armée, y compris celles qui ont fait l'objet d'une surveillance, celles à qui la GRC et la police militaire a tenté de soutirer des renseignements sur l'orientation sexuelle d'autrui de même que les partenaires, amis et familles des personnes directement touchées. Dans la fonction publique, il importe d'inclure non seulement les personnes qui ont perdu leur emploi parce qu'elles ont été identifiées comme homosexuelles, mais également les personnes ayant fait l'objet d'enquêtes et d'interrogatoires, celles qui se sont vues refuser une cote de sécurité ou une cote supérieure, celles dont l'avancement de carrière a été bloqué et celles qui ont perdu leur emploi après avoir été identifiées comme homosexuelles et dont le poste a ensuite disparu. Dans l'armée, une série de procédures a été appliquée pour libérer des gens et les forcer à quitter la vie militaire.

Ces procédures comprenaient notamment des surveillances (comme celles menées au club gai et lesbienne Turret à Halifax), des interrogatoires, la rétrogradation des cotes de sécurité forçant les personnes visées à faire un travail les exposant sur les bases militaires. Au nombre des personnes touchées figurent également celles qui ont démissionné pour d'autres raisons et qui ont été explicitement congédiées à cause de leur orientation sexuelle. Le processus doit également tenir compte des promotions qui ont été refusées pour cause d'homosexualité. De même, outre les personnes expulsées, les personnes soumises à une enquête n'ayant pas abouti à leur expulsion, mais qui ont néanmoins souffert de cette persécution, doivent être prises en compte. Les dossiers personnels, médicaux et autres doivent être rendus accessibles pour examen. Différents motifs administratifs ont été invoqués (p. ex. « ne peut être employé avantageusement » et « inapte à continuer son service militaire ») pour justifier la libération en raison « d'exigences professionnelles justifiées ». L'enquête doit comprendre les personnes qui ont démissionné avant de faire l'objet d'une enquête parce qu'elles savaient qu'elles seraient découvertes et expulsées.

Le processus ou mécanisme de réparation pourrait prendre différentes formes, mais doit être le plus étendu possible et tenir compte des besoins des personnes touchées par la campagne de purge. Le processus doit s'appuyer sur les documents et les pièces justificatives que les personnes purgées dans la fonction publique et l'armée ont en leur possession, les témoignages des personnes qui ont été témoin de ce qui leur est arrivé et qui en ont eu connaissance, de même que les documents toujours en possession des ministères.

La question est urgente parce que de nombreuses victimes des purges sont décédées et bon nombre d'autres les suivront. La vie et la carrière d'un grand nombre de personnes ont été détruites. Ces personnes, incluant des membres de notre réseau, attendent des excuses et une réparation depuis des décennies. Le moment est venu d'agir. Il n'est pas difficile de reconnaître qu'une injustice a été commise, de présenter des excuses officielles et d'offrir réparation aux personnes touchées par la campagne de purge.

La campagne de purge dite de « sécurité nationale »

Alors que le gouvernement du Canada affirme sur la scène internationale être un fervent défenseur des droits des LGBT, il n'a toujours pas reconnu les tenants et aboutissants de la grande campagne nationale anti-LGBT dont il a été l'instigateur. L'historique de cette campagne repose sur des témoignages personnels et des entrevues menées auprès de personnes touchées ainsi que sur des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (voir les références).

À partir des années 1950 et jusqu'à la fin des années 1990, des milliers de personnes ont été espionnées et des milliers ont vu leur carrière et moyen de subsistance entièrement détruits. Dans les années 1960 par exemple, la GRC a dressé une liste de plus de 9 000 homosexuels présumés dans la région d'Ottawa. Au cours de cette même décennie, elle a utilisé des fonds de recherche fédéraux pour concevoir un

dispositif appelé « trieuse à fruit » (« fruit machine ») afin de démasquer les homosexuels. Nous sommes d'ailleurs ravis de constater que des étudiants de l'Université Carleton se disent préoccupés de la participation de leur établissement dans le développement de cette technologie de détection, mais le gouvernement fédéral a lui aussi été directement responsable de cette recherche.

Toute personne reconnue comme homosexuel « confirmé » perdait alors son emploi et sa cote de sécurité. Des personnes ont été espionnées, suivies, interrogées et démisées de leurs fonctions. Dans le cadre d'une recherche basée sur les expériences passées et actuelles de soldats LGBT, Gouliquer et Poulin ont constaté que la campagne de purge est même responsable de décès (Gouliquer, Poulin et Hobson, 2012). Certains participants au projet étaient des parents d'anciens soldats qui se sont suicidés après avoir été libérés de l'armée pour cause d'homosexualité. Fiona, la soeur d'un tel soldat libéré, parle du suicide de son frère :

« Il était traumatisé. Ils [les Forces armées canadiennes] lui ont fait croire qu'il était un pervers, qu'on ne pourrait jamais lui faire confiance. Il a écrit [dans sa lettre] qu'ils avaient ruiné la vie de notre mère, sa propre vie, la vie de tout le monde, et qu'il ne pouvait plus vivre avec ça. » (Fiona)

Pour obtenir des renseignements sur les gais, lesbiennes et bisexuels dans la fonction publique et l'armée, la GRC et d'autres forces de sécurité ont souvent eu recours au Code criminel et brandi la menace de poursuites pour activités homosexuelles consensuelles afin d'obliger des lesbiennes et gais à dénoncer d'autres lesbiennes et gais dans la fonction publique et l'armée. Les personnes accusées d'actes homosexuels consensuels dans la fonction publique et l'armée ont perdu leur emploi.

Les plus hautes instances du gouvernement du Canada ont autorisé l'organisation d'une campagne officielle visant des milliers de Canadiens, qui a été menée par des organismes nationaux de sécurité comme le Conseil de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement et de sécurité (SCRS) et les Forces canadiennes (FC). Les homosexuels étaient considérés comme souffrant d'une « faiblesse de caractère » qui les rendait supposément vulnérables au chantage de la part d'agents ennemis. Des études récentes ont toutefois révélé que les personnes interrogées et espionnées par la GRC, le SCRS et les FC avaient le sentiment que c'étaient plutôt les officiers de la sécurité qui essayaient de les faire chanter. Les officiers de la sécurité cherchaient à forcer ces personnes à dénoncer des gais et lesbiennes au sein de l'armée et de la fonction publique. Ces campagnes de sécurité constituaient d'odieuses incidents de surveillance, d'humiliation, d'interrogation, de menace, de harcèlement et d'intimidation envers des Canadiens qui n'avaient rien fait de mal. Ces officiers ont également été responsables de la libération ou du congédiement des personnes considérées comme homosexuelles dans le cadre de leurs enquêtes. Selon diverses études, des personnes ont été forcées de quitter Ottawa ou même le pays, alors que d'autres ont carrément cessé d'avoir des relations sexuelles. Les campagnes ont également forcé un grand nombre de LGBT à se cacher

et à vivre une double vie (hétérosexuels au travail et gais ou lesbiennes uniquement au sein de réseaux très privés de gais et de lesbiennes).

Les Forces armées canadiennes

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, toute personne soupçonnée d'homosexualité était libérée de l'armée pour cause de « personnalité psychopathique avec sexualité anormale ». Cette politique a ensuite pris la forme d'interdictions à l'encontre des « déviants sexuels », c'est-à-dire les personnes présentant des « anormalités sexuelles » et les « homosexuels » (voir l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes 19-20). La sécurité militaire a reçu comme consigne d'appliquer la réglementation de sécurité nationale contre les LGBT ainsi que le règlement militaire interdisant aux homosexuels d'être membres des Forces armées pour des raisons de sécurité nationale et de discipline.

La Marine a été le premier corps d'armée ciblé au cours des années 1960. Dans les années 1970 et 1980, les lesbiennes se sont plus particulièrement retrouvées dans la mire des enquêteurs. En 1984 par exemple, cinq femmes ont été arrêtées à la pointe du fusil et renvoyées de la base des Forces armées canadiennes de Shelburne en Nouvelle-Écosse parce qu'elles étaient considérées comme des « lesbiennes invétérées ». Dans bien des cas, les hommes et les femmes des Forces canadiennes étaient soumis à des interrogatoires intenses sur leurs pratiques sexuelles par des agents masculins de la police militaire (voir les témoignages notamment de Martine Roy et Darl Wood à l'annexe A). À la fin des années 1980, les militaires soupçonnés d'homosexualité se voyaient dépossédés de leur cote de sécurité et mutés à des postes subalternes sur les bases militaires avant d'être libérés, les forçant ni plus ni moins à révéler leur identité.

La fonction publique

Dans les premières années, les enquêteurs se sont surtout intéressés au ministère des Affaires étrangères. En 1960, la GRC a identifié 59 homosexuels présumés au sein de ce ministère. Des études ont d'ailleurs révélé que le ministère des Affaires étrangères a été durement touché par le transfert de John Holmes et la démission ou le congédiement de nombreuses autres personnes. Toujours en 1960, la GRC a identifié 363 homosexuels confirmés et présumés au sein de la fonction publique. En 1961, ce nombre est monté à 460. En 1962, le nombre d'homosexuels identifiés avait atteint 850. La purge s'est élargie à d'autres secteurs de la fonction publique, notamment le ministère des Finances, Postes Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Santé et Bien-être, les Travaux publics, l'Assurance-emploi et même l'ONF et la Société Radio-Canada. Les fonctionnaires LGBT ont dû faire face à une discrimination *systemique* au cours de ces années.

Personnes à l'extérieur de l'armée et de la fonction publique

Les membres de la fonction publique et de l'armée ne sont pas les seuls à avoir souffert des purges. Comme nous l'avons mentionné, la police de sécurité de la GRC a

pris contact avec des personnes ne faisant partie ni de l'armée ni de la fonction publique afin de leur soutirer des renseignements sur les LGBT membres de ces institutions. Elle menaçait souvent de porter des accusations criminelles contre ces personnes, à moins qu'elles ne divulguent le nom et l'identité de leurs connaissances et amis LGBT. La police de sécurité a pu se livrer à ces activités en raison de la criminalisation totale des pratiques homosexuelles jusqu'en 1969 de même que la criminalisation des relations homosexuelles consensuelles en vigueur au cours des décennies suivantes (voir la section ultérieure). Dans les années 1970, divers organismes de défense des gais et lesbiennes qui contestaient les politiques de sécurité nationale prévalant dans l'armée et la fonction publique ont également été surveillés et espionnés par la GRC.

Bien que ces campagnes de sécurité nationale aient commencé à s'essouffler dans la fonction publique au cours de la seconde moitié des années 1980, elles n'ont toutefois rien perdu de leur intensité au sein de la GRC, du SCRS et de l'armée. En fait, la campagne de purge s'est poursuivie malgré la publication du rapport de la Commission McDonald sur les violations des droits de la personne par la GRC en 1981, du rapatriement de la Constitution canadienne et de la Charte des droits et libertés en 1982 et de l'entrée en vigueur de l'article sur les droits à l'égalité de la Charte en 1985.

Dans les Forces canadiennes, la campagne de purge a officiellement continué jusqu'en 1992. Bon nombre de militaires identifiés comme des homosexuels présumés ont choisi de démissionner ou d'accepter un licenciement pour d'autres motifs. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner les dossiers de service ainsi que les cas des personnes qui ont perdu leurs avantages sociaux, leur indemnité de départ et leur pension. Nombre d'entre eux ont été libérés en vertu du motif « Ne peut être employé avantageusement pour cause d'homosexualité », ce qui leur a porté préjudice lorsqu'ils ont cherché un autre emploi. Des centaines de militaires ont été libérés pour cause d'homosexualité dans les années 1980 en vertu de l'O AFC 19-20. Par exemple, des rapports signalent que 45 personnes ont été libérées en 1982, 44 en 1983 et 38 en 1984. Une autre source précise que 100 personnes ont été libérées pour la seule année 1982. D'autres sources chiffrent le nombre de militaires libérés à 18 en 1985, 13 en 1986, sept en 1987, dix en 1989, quatre en 1990 et deux en 1991-1992. Le nombre officiel de personnes libérées n'a toutefois jamais pu être confirmé en raison de restrictions pour cause de sécurité nationale, de suppression de données des demandes d'accès à l'information et de consignations irrégulières. Pour obtenir les chiffres réels, il importe donc de faciliter l'accès aux renseignements qui demeurent classifiés au nom de la sécurité nationale. La hiérarchie militaire a toléré et même activement encouragé les actes de violence et d'abus perpétrés contre les personnes étiquetées de gais ou lesbiennes au cours de ces années.

La hiérarchie militaire s'est d'ailleurs fortement opposée à l'abolition des politiques d'exclusion jusqu'à ce qu'elle soit officiellement tenue d'y mettre fin en vertu de la décision de la Cour suprême dans la cause de Michelle Douglas en 1992. Les Forces armées canadiennes ont abandonné leur politique anti-gai et lesbienne en

octobre 1992, soit juste avant la tenue procès, et réglé la poursuite intentée contre elles. Michelle Douglas et les quatre autres militaires qui ont livré une bataille juridique contre les Forces armées canadiennes en 1992 sont *les seules personnes* à avoir été reconnues victimes de discrimination et à avoir été dédommagées pour les tentatives de destruction de leur carrière perpétrées par l'armée. L'agression sexuelle et la violence contre les femmes de même que l'hostilité envers les LGBT posent néanmoins toujours problème au sein des Forces armées canadiennes et de la GRC.

Les articles fondés sur des demandes d'accès à l'information que le journaliste Dean Beeby a publiés dans divers journaux en 1992 ont permis de dresser un portrait plus complet des campagnes de sécurité nationale menées contre les LGBT dans la fonction publique et l'armée. En réponse à une question posée par le député néodémocrate Svend Robinson, le premier ministre Brian Mulroney a déclaré que les campagnes de purge mentionnées dans ces articles étaient « une des plus grandes atteintes à la liberté fondamentale de la personne que nous ayons vues depuis longtemps ». Il a ajouté : « Je n'en sais pas plus long pour l'instant [...], mais j'ai donné instruction au greffier du Conseil privé de proposer des moyens d'étudier la question plus à fond parce que, à première vue, il semble s'agir d'une grave violation des droits des Canadiens. Si les reportages sont exacts, l'incident est on ne peut plus regrettable » (voir les Débats de la Chambre des communes du 27 avril 1992, 9713-14 et l'article « PM Denounced 1960s Purge of Homosexual Civil Servants » paru dans le *Globe and Mail* le 28 avril 1992). Il n'a toutefois pas demandé la tenue d'une enquête ni présenté d'excuses. Rien n'est donc jamais concrètement ressorti de cette intervention.

Lorsque des chercheurs et activistes ont exigé des excuses officielles en 1998, le gouvernement libéral a fait parvenir aux représentants du gouvernement une note d'information précisant que si on les interrogé sur cette question, ils devaient répondre que la Commission McDonald avait déjà enquêté sur les actes répréhensibles de la GRC en 1981. Cette commission ne s'est toutefois pas vraiment intéressée aux campagnes de sécurité nationale contre les gais et lesbiennes, campagnes qui ont perduré bien après 1981 dans la fonction publique et l'armée. Qui plus est, aucune excuse n'a été formulée dans le rapport de la commission.

Le gouvernement n'a jamais présenté d'excuses ni offert réparation pour les injustices et préjudices attribuables à la campagne de sécurité. Nous exigeons des excuses et l'engagement que jamais une telle campagne ne se reproduira.

Nous sommes donc ravis que le ministre de la Défense ait déclaré que des excuses globales envers toutes les personnes purgées de l'armée à cause de leur orientation sexuelle étaient « envisagées ». À notre avis, des excuses officielles s'adressant à toutes les personnes qui ont perdu leur emploi dans la fonction publique et l'armée et à toutes les personnes touchées par la campagne constituent une première étape de la réparation des torts causés aux lesbiennes, gais et bisexuels. Nous demandons des *excuses claires, officielles et publiques* stipulant que ce que le gouvernement du Canada a fait était mal et que cela ne se reproduira jamais. De telles

excuses ouvriront la porte à une étude des dossiers de service de même que des refus d'accorder des avantages, indemnités de départ et pensions à ces personnes. Il importe également de prendre en compte les promotions refusées et donc les augmentations de salaire dont les personnes touchées n'ont pu profiter. *Ces excuses doivent être jumelées à un processus de réparation d'envergure* élaboré de concert avec les personnes qui ont le plus souffert des effets néfastes de la campagne et avec celles qui ont étudié la question. Le processus doit comprendre un soutien complet et l'accès aux services des Anciens combattants pour toutes les personnes purgées de l'armée. Le gouvernement allemand a récemment annoncé qu'un pardon serait accordé à toutes les personnes reconnues coupables d'actes homosexuels (environ 50 000 hommes) dans le cadre d'un processus général de réparation s'adressant aux survivants. En Australie, l'État de Victoria a présenté des excuses officielles aux personnes qui ont été criminalisées et victimes de discrimination parce qu'elles étaient gais ou lesbiennes (voir les références).

Toutes les personnes dont la vie et la carrière ont été lésées et détruites par la campagne du gouvernement du Canada, et toutes celles qui ont en subi les effets néfastes, de quelque façon que ce soit, doivent être reconnues et obtenir réparation pour les torts que le gouvernement leur a causés.

La nécessité de pardonner les actes homosexuels consensuels

Comme nous l'avons mentionné, pour obtenir des renseignements sur les personnes soupçonnées d'être gais ou lesbiennes dans la fonction publique ou l'armée, la GRC n'hésitait pas à brandir la menace de poursuites au criminel pour obliger les gens à dénoncer d'autres gais et lesbiennes. Il existait donc un lien *direct* entre la campagne de purge contre les lesbiennes et les gais dans la fonction publique et l'armée, et la criminalisation des activités homosexuelles consensuelles. Le recours à la criminalisation des activités homosexuelles consensuelles a joué un rôle majeur dans la campagne de purge et de surveillance visant des milliers de personnes dans l'armée et la fonction publique.

Nous nous réjouissons de l'engagement du gouvernement fédéral d'accorder un pardon à Everett George Klippert condamné pour « grossière indécence » et déclaré « délinquant sexuel dangereux » dans les années 1960. Nous applaudissons également l'intention du gouvernement d'accorder un pardon à toutes les personnes reconnues coupables de grossière indécence (un terme vague faisant habituellement, mais pas toujours, référence au sexe oral) et de sodomie (un terme faisant souvent référence au sexe anal) avant la décriminalisation partielle et limitée des activités homosexuelles en 1969. Après la réforme du Code criminel en 1969, les activités homosexuelles impliquant des personnes de moins de 21 ans, plus de deux personnes ou commises à l'extérieur de la sphère privée relativement étroite sont demeurées criminelles. Le nombre d'accusations pour activités homosexuelles consensuelles a considérablement augmenté après la réforme de 1969.

L'étude et le processus de pardon doivent être élargis afin d'inclure toutes les personnes reconnues coupables d'activités homosexuelles consensuelles après 1969 (incluant celles condamnées parce que l'âge de consentement était plus élevé pour les activités homosexuelles), de « grossière indécence » et de « sodomie » ainsi que toutes les personnes condamnées pour s'être livrées à des « actes d'indécence » selon la loi sur les maisons de débauche, pour « indécence » et pour avoir eu des relations anales (après 1988) consensuelles impliquant plus de deux personnes ou des personnes de moins de 18 ans. Il importe de mentionner qu'aucune de ces infractions ne criminalise des actes de violence ou d'abus, mais simplement des personnes pour avoir eu des relations homosexuelles.

À notre avis, le pardon doit être généralisé et distinct des cas impliquant des actes de violence ou d'abus. La récente annonce de pardon et de réparation accordés par le gouvernement allemand aux personnes accusées d'actes homosexuels de même que les excuses et le processus de pardon décrétés par l'État Victoria en Australie pourraient servir de modèle au Canada.

La question du pardon pour les personnes accusées d'activités homosexuelles consensuelles revêt également une certaine urgence parce que bon nombre des personnes condamnées pour ces infractions et ayant souffert des conséquences de ces condamnations sont mortes et bien d'autres les suivront dans un avenir proche.

Pour plus d'information, communiquer avec : Gary Kinsman à gkinsman@laurentian.ca ou au 647-477-2065 ou Lynne Gouliquer à lgouliquer@laurentian.ca ou 705 675-1151, poste 4243.

Vous trouverez ci-dessous les références à l'appui de la présente demande de même que les témoignages de personnes au sein de notre réseau qui ont été directement touchées par la campagne de purge (annexe A). Une liste des organismes appuyant les demandes de notre réseau est fournie à l'annexe B.

Références

Débats de la Chambre des communes, 27 avril 1992, 9713-14.

Tom Hooper. *Trudeau should pardon bath raid victims*. Consulté à : http://activehistory.ca/2016/03/bath-raid-victims-should-also-be-pardoned/?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+ActiveHistoryca+%28ActiveHistory.ca%29

Lynne Gouliquer. « Negotiating Sexuality: Lesbians in the Canadian Military », *Women's Bodies, Women's Lives: Health, Well-Being and Body Image*, édité par Baukje Miedema, Janet M. Sheppard et Vivienne Anderson, Toronto, Sumach Press, 2000, p. 254-276.

Lynne Gouliquer. « What Gay Servicewomen can tell us about the gender order. Feminism(s) Challenge the Traditional Disciplines », MCRTW Monograph Series No. 1, Université McGill, Montréal, Québec, McGill Centre for Research on Teaching and Women, 2001.

Lynne Gouliquer et Carmen Poulin. « For Better and for Worse: Psychological Demands and Structural Impacts on Gay Servicewomen and their Long-term Partners », dans D. Pawluch, W. Shaffier et C. Miall (édit.) *Doing Ethnography: Studying Everyday Life*, Toronto: Canadian Scholars' Press, 2005, p. 323-335. Ordre des auteurs déterminé de façon aléatoire.

Lynne Gouliquer, Carmen Poulin et Kristina Hobson. « Health Implications for gay soldiers; Canadian military policies and practices (2012) », manuscrit non publié.

Gary Kinsman. *The Regulation of Desire: Homo and Hetero Sexualities*, Montréal, Black Rose, 1996.

Gary Kinsman et Patrizia Gentile. *The Canadian War on Queers: National Security as Sexual Regulation*, Vancouver, UBC Press, 2010.

John Ibbitson. « Australian apology for anti-gay laws offers an example for Canada », *Globe and Mail*, 1^{er} juin 2016.

Hector Mackenzie. « Purged ... From Memory: The Department of External Affairs and John Holmes », *International Journal: Canadian Institute of International Affairs*, vol. 59, n^o 2, 2004, p. 375-86.

Jennifer Moore, Carmen Poulin et Lynne Gouliquer. « Partners of Canadian lesbian soldiers: Examining the military family social support system », *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, vol. 50(2a), n^o 99, 2009.

« PM Denounced 1960s Purge of Homosexual Civil Servants », *Globe and Mail*, 28 avril 1992.

Carmen Poulin et Lynne Gouliquer. « Clandestine existences and secret research: Eliminating official discrimination in the Canadian military and going public in academia », *Journal of Lesbian Studies*, 16(1), 54-64, 2012.

Carmen Poulin, Lynne Gouliquer et Jennifer Moore. « Discharged for Homosexuality from the Canadian military: Health Implications for Lesbians », *Feminism & Psychology*, 19(4), 497-516, 2009.

Carmen Poulin. « The military is the wife and I am the mistress; Partners of gay servicewomen », *Atlantis*, 26(1), 65 – 76, 2001.

Reuters, UK. *Germany to quash historic convictions on gay men, pay compensation – Minister*, 11 mai 2016. Consulté à : <http://uk.reuters.com/article/ukgermany-homosexuals-idUKKCN0Y21TY>

State Apology to Those Convicted Under Unjust Laws Against Homosexual Acts — Premier's Speech. Consulté à : <http://www.premier.vic.gov.au/apology-tothose-convicted-under-unjust-laws-against-homosexual-acts/>

Bruce Walker. *Canadian Criminal Laws*. Consulté à :
http://www.brucewalkertraveladventures.ca/brucewalkertraveladventures.ca/Blog_2016/Entries/2016/2/29_Canadian_Criminal_Laws.html

Annexe A : Déclarations de soutien de personnes directement touchées par les campagnes nationales de purge

Brenda Barnes

Diane

Frank Letourneau

Paul-Emile Richard

Martine Roy

Simon Thwaites

Darl Wood

Déclaration de soutien de Brenda Barnes, ancienne lieutenant de vaisseau de la Réserve navale

Le 27 mai 2015

À l'été 1983, en pleine récession économique et pénurie d'emplois en Ontario, je me suis inscrite au Programme d'emploi d'été pour les jeunes à l'unité de la Réserve navale NCSM Queen de Regina, ma ville natale. Après avoir terminé parmi les meilleurs de ma classe, on m'a encouragée à poser ma candidature au programme de formation des officiers à mon retour à Toronto afin d'obtenir un diplôme de premier cycle. J'ai été acceptée à l'issue d'un processus de sélection rigoureux.

En 1984, alors que je suivais ma formation d'officiers à Albert Head, sur la côte Ouest, j'ai été convoquée à une rencontre que je n'avais pas demandée avec un officier de l'instruction. En apparence, cette rencontre avait pour objet de discuter de ma formation, alors qu'en réalité j'avais été convoquée parce que des élèves officiers avaient prétendu que j'étais une lesbienne. À mon insu, une politique officielle interdisait alors aux homosexuels de faire partie de l'armée et exigeait que ses membres signalent à leurs supérieurs toute personne soupçonnée d'homosexualité. La politique regroupait homosexualité, bestialité et pédophilie sous l'étiquette de comportement inacceptable, et le système présumait que les membres affichant ce comportement pouvaient être contraints par chantage à révéler des secrets d'État.

J'ai réussi à me sortir de cette rencontre et je n'ai par la suite pas eu connaissance que mon comportement faisait l'objet d'une enquête officielle. En 2007, alors que j'assistais à des retrouvailles, j'ai entendu des femmes avec qui j'avais étudié

dire qu'on les avait interrogées à mon sujet et qu'elles avaient menti au risque de compromettre leur carrière afin de me protéger. J'ai servi pendant six ans, initialement en tant qu'officier de contrôle naval de la navigation. Avant de quitter l'armée, je suis devenue l'une des cinq premières femmes à obtenir un certificat de quart de passerelle sur petits navires de guerre. J'ai également travaillé comme rédactrice adjointe du journal *The Trident*, au Commandement militaire de Halifax.

Au cours de mes années de service, j'ai connu bon nombre de marins qui ont été persécutés ou exclus de l'armée pour cause d'indignité. En 1989, j'ai obtenu une promotion et comme ma cote de sécurité était désormais de niveau « secret », le SCRS devait procéder à une nouvelle enquête. Plutôt que de soumettre mes amis et ma famille à un éventuel interrogatoire sur ma vie, j'ai choisi de donner ma démission.

Déclaration de soutien au réseau Nous exigeons des excuses de Diane

Le 27 mai 2015

En 1979, à l'issue d'une enquête menée à Chatham au Nouveau-Brunswick, j'ai été autorisée à rester dans l'armée, mais ma partenaire, qui était stationnée à Shelburne en Nouvelle-Écosse, a été libérée. Je ne sais pas pourquoi on m'a gardé, mais je crois que mon major a intercédé en ma faveur. L'enquête a été horrible. La première fois, j'ai été amenée à la base des Forces armées canadiennes Halifax où m'attendaient deux officiers de l'Unité des enquêtes spéciales (UES). J'ai été interrogée des heures durant pendant au moins trois jours dans un endroit tenu secret. On m'a demandé par exemple : « Qui est l'homme dans la relation? Aimez-vous vous masturber devant un miroir? Qui sort les poubelles? Utilisez-vous un godemiché? Haïssez-vous les hommes? ». Deux officiers de l'UES étaient toujours présents. Un avait l'air d'un hippie avec ses cheveux longs et n'était pas très gentil. L'autre était d'apparence soignée, bien habillé et très gentil. Avec le recul, j'imagine qu'ils utilisaient la technique classique du « bon flic, mauvais flic ». J'avais 19 ans et j'avais peur d'être dans cette salle avec ces hommes pendant des heures. Ils m'ont fait passer un test de polygraphie et m'ont posé des questions auxquelles je devais répondre par oui ou par non. Je ne faisais pas confiance à cette machine et je n'ai jamais connu les résultats.

J'ai ensuite dû consulter un psychiatre à Halifax. Il m'a posé des questions sur mon enfance et voulait savoir si mon homosexualité pouvait être attribuable au fait d'avoir été élevée dans une famille monoparentale (mon père est décédé quand j'avais trois mois). Je lui ai répondu que je ne voyais pas en quoi l'absence d'un père pouvait avoir une incidence; ma sœur n'est pas lesbienne, elle est mariée et a des enfants. L'enquête de l'UES et celle du psychiatre ont duré des mois. Les interrogatoires de l'UES se déroulaient toujours au même endroit, mais je ne suis pas sûre où parce qu'ils avaient toujours lieu le soir et je ne connaissais pas bien Halifax. On m'a posé le même genre de questions, mais je devais alors écrire mes réponses. À un certain moment donné, ils voulaient que j'écrive le nom des gais que je connaissais et m'ont harcelé

tard dans la nuit jusqu'à ce que je leur donne des noms. Je ne leur ai toutefois divulgué que les prénoms et jamais les noms de famille, malgré leur constante insistance. J'en été arrivé au point où tout ça m'était égal et je commençais à être habituée à leurs tactiques.

Lors d'une visite, le psychiatre m'a dit qu'à son avis rien ne clochait chez moi et qu'être lesbienne n'était pas une maladie. Il a toutefois ajouté qu'il n'était pas en charge, que ses décisions ne pesaient pas bien lourd, que je devrais continuer les séances pendant plusieurs mois, que je devais me tenir à carreau et que je devais éviter de fréquenter des gais si je voulais rester dans l'armée. Je l'ai écouté parce que je rêvais d'être dans l'armée depuis que j'étais toute petite et je ne voulais pas perdre mon emploi. J'ai cessé d'aller à la salle de mess et de fréquenter les clubs. Le matin, je m'arrêtais brièvement au hall de mess pour ramasser une boîte à lunch et le soir, je prenais un truc au Canex, que je mangeais dans mes quartiers. Le week-end, j'allais chez ma mère qui habitait à deux heures de là. J'avais toujours l'impression d'être suivie et j'étais devenue paranoïaque à l'idée qu'en tout temps quelqu'un pouvait être en train de m'espionner. On s'en rend compte quand on est suivi. Mes collègues me demandaient toujours pourquoi je ne participais pas aux activités avec eux. J'imagine qu'ils devaient se disaient que j'étais trop timide. L'un d'eux a même affirmé que j'étais antisociale, ce qui m'a blessé. J'ai été autorisée à rester dans l'armée, mais j'ai perdu ma cote de sécurité de niveau très secret. J'ai dû quitter le 416^e escadron et aller travailler au service d'approvisionnement MMS (pièces automobiles) dont la cote de sécurité était « confidentiel ».

J'ai finalement quitté la base en 1980 et emménagé dans un appartement avec une amie.

J'ai ensuite rencontré une femme que j'ai commencé à fréquenter. Un an plus tard, une autre enquête a été lancée et, à la différence de la première, nous avons toutes les deux été libérées après avoir subi des mois d'interrogatoire. Ils nous ont dit que quelqu'un nous avait vues nous embrasser par la fenêtre de notre sous-sol. J'étais tellement anéantie qu'aujourd'hui encore je n'arrive pas à me rappeler où a eu lieu l'interrogatoire. J'étais sous le choc et l'expérience a été pire que la première fois. Tout le monde sur la base était au courant. Non seulement l'UES me suivait, mais mon capitaine s'était donné pour mission de faire de ma vie un enfer. Où que j'aille sur la base, il était là, à la cantine, au gym, au terrain de baseball, etc. Un jour, je lui ai demandé « c'est quoi cette histoire, chaque fois que je me retourne, vous êtes là ». Il m'a dit que je constituais un risque pour la sécurité et qu'on ne pouvait pas me laisser me promener seule sur la base. Il a ajouté qu'il n'était pas question que la base soit compromise à cause de MOI, que je représentais une menace pour mon pays, qu'il veillerait à ce je sois congédiée et qu'il ne permettrait pas que mon major me vienne en aide cette fois-ci. Les appels anonymes ont commencé peu après. On me criait des injures, puis on raccrochait. Je marchais au travail, et ils me suivaient en auto et me lançaient des noms. C'était horrible. Je suis allée voir le major et le commandant de la base. Tous deux m'ont dit qu'ils allaient y mettre un terme, mais le harcèlement a continué jusqu'à ce que je sois libérée dans les années 1980, et ma partenaire peu

après. Je dois avouer que mon sergent D.C. a fait tout ce qu'il pouvait pour que je reste dans l'armée, mais la bataille était perdue d'avance. Il avait même posé ma candidature pour le poste de caporal avant que l'enquête ne commence. J'étais vraiment contente. Avant mon départ, une fête avait été organisée en mon honneur et on devait me remettre une plaque, mais je n'y suis pas allée. Je ne pouvais tout simplement pas. Le sergent D.C. m'a remis la plaque et dit à quel point il était désolé.

La dernière chose que mon capitaine m'a dite quand j'ai quitté la base, c'est : « N'oublie pas, quand tu postuleras pour un emploi, il pourrait y avoir une note à ton dossier et ils sauront quel genre de personne tu es vraiment ». Finalement, nous avons été obligées de déménager parce que nous étions continuellement harcelées. Nous sommes allées à Ottawa parce que c'était une ville bilingue et qu'à l'époque ce choix semblait logique. J'ai trouvé un travail au Corps canadien des commissionnaires et ma partenaire, à la Croix-Rouge canadienne. J'ai ensuite travaillé à Postes Canada et pris ma retraite après 30 années de service. Mon ex-partenaire travaille toujours, pour le ministère de la Santé et du Bien-être. Nous nous sommes séparées après 25 ans de vie commune et avons eu un fils aujourd'hui âgé de 27 ans.

J'ai souvent essayé au cours de ces années d'obtenir des excuses, sans jamais vraiment savoir comment m'y prendre. J'ai parlé à Svend Robinson au début des années 1980 et lui ai fourni un compte rendu des circonstances entourant ma libération afin d'appuyer la cause de Michelle Douglas. J'ai aussi écrit à Michel Drapeau et essayé de savoir comment je pouvais obtenir des excuses. Il m'a répondu que « ça n'arrivera jamais », qu'il faudrait que je puisse prouver que j'ai été libérée uniquement en raison de mon homosexualité et que le ministère de la Défense nationale n'admettra jamais avoir commis une faute. Je ne savais pas comment y parvenir, mais je savais que mon orientation sexuelle était le seul motif de mon renvoi, que je n'avais rien fait de mal et que j'étais un excellent soldat.

Toute cette histoire remonte à plus de 30 ans, mais il ne se passe pas un jour sans que je pense au mauvais traitement que j'ai subi dans l'armée parce que j'étais gai. J'ai toujours voulu servir mon pays. Se faire dire qu'on est une menace est le genre de chose qu'on n'oublie pas. Qui plus est, les nombreuses enquêtes et le harcèlement ne disparaissent jamais et restent gravés dans votre esprit. J'ai été très traumatisée par toute cette histoire. Pourtant, si j'avais de nouveau la possibilité de servir, je le ferais sans l'ombre d'une hésitation. J'ai ADORÉ être dans l'armée! J'y ai mis mon CŒUR ET MON ÂME! Il n'en demeure pas moins que j'attends toujours des excuses. Je veux vraiment que quelqu'un des Forces canadiennes me dise qu'ils sont désolés, qu'ils admettent que je n'ai jamais constitué une menace, que j'étais un bon soldat et qu'on reconnaisse mes bons services. Je ne demande pas de compensation pécuniaire, mais j'aimerais porter ma médaille de service avec fierté quand je me tiens au garde-à-vous chaque 11 novembre pour honorer les héros tombés au combat. Je sais qu'il faut avoir servi pendant 12 ans pour recevoir cette médaille, mais ce n'est pas moi qui ai choisi de quitter l'armée et JE SAIS parfaitement que si je n'avais pas été libérée en raison de mon homosexualité, je servais encore mon pays avec fierté aujourd'hui!

Ma carrière abrégée dans la Marine, de Frank Letourneau

Le 23 mai 2015

Au début des années 1970, j'ai été convoqué aux bureaux de la police militaire de la base des Forces armées canadiennes Halifax où on m'a informé que suffisamment de preuves avaient été réunies pour indiquer que j'étais un homosexuel. En fait, d'après les questions que l'on m'a posées, je faisais de toute évidence l'objet d'une enquête et d'une observation depuis environ un an. J'étais alors un lieutenant de la Marine âgé de 30 ans. Je servais en tant qu'officier des opérations à bord d'un contre-torpilleur et semblais voué à une brillante carrière dans les Forces canadiennes.

Étant donné qu'une ordonnance administrative relative aux « perversions sexuelles » était en vigueur à cette époque, non seulement j'aurais eu de la difficulté à expliquer mon affectation à un poste temporaire insignifiant en attendant la poursuite de l'enquête, mais j'aurais été immédiatement expulsé de mon vaisseau et j'aurais perdu ma cote de sécurité de niveau très secret si j'avais le moindrement essayé de contrer l'accusation. En évaluant ma situation, j'ai compris que je ne faisais que reporter l'inévitable et que je courais le risque d'être libéré des Forces armées avec une mention moins qu'honorable.

J'ai alors démissionné de ma commission d'officier. Ma lettre de démission a été rapidement traitée et j'ai eu droit à une libération honorable. J'aimerais ajouter que tout au long de cette épreuve et de ce tourment psychologique, j'ai bénéficié du soutien moral total du commandant en second de mon vaisseau, du commandant (un futur amiral) et du commandant d'escadre.

Après près de 13 ans au sein des Forces canadiennes, j'ai été obligé de trouver une nouvelle carrière et de commencer une nouvelle vie.

Témoignage relatif à ma carrière d'économiste à la fonction fédérale entre 1970 et 1985

Paul-Émile Richard

Le 28 mai 2015

Je me nomme Paul-Emile Richard et je suis un Acadien du Nouveau-Brunswick âgé de 74 ans.

Après avoir obtenu un baccalauréat en commerce, une maîtrise en économie et fait une année d'études supérieures en économie à Paris, j'ai travaillé pour le ministère des Finances et d'autres ministères fédéraux de 1970 à 1985.

Ma carrière a brusquement pris fin en 1985 en raison d'une discrimination systémique et du fait que la GRC m'avait identifié comme homosexuel. La discrimination dont j'ai été victime s'est manifestée sous différentes formes insidieuses, notamment de remaniements structureaux négatifs (des opportunités d'emploi auxquelles j'étais admissible « disparaissaient » des organigrammes), de sabotage (des documents que j'avais préparés pour des réunions importantes disparaissaient ou étaient expropriés), d'environnement de travail hostile caractérisé par des évaluations déraisonnablement négatives ainsi qu'une exclusion physique et sociale (mon bureau se trouvant très loin de l'équipe que j'appuyais).

Le traitement homophobe que m'a fait subir le gouvernement fédéral a ruiné ma vie. J'ai ressenti les séquelles sur ma santé physique et psychologique pendant de nombreuses années : dépression grave, agoraphobie extrême, insécurités, effets psychosomatiques, anxiété, pensées et tendances suicidaires.

En 2005, j'ai déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, mais ma plainte a été rejetée à cause de délais de prescription. Cette décision comporte d'importants vices de forme. La Commission n'a en effet pas tenu compte de mon incapacité à porter plainte avant 2005 à cause des effets des actions du gouvernement sur ma santé, lesquels avaient été dûment confirmés par un médecin renommé. Elle ne tient pas compte non plus de la jurisprudence pertinente en matière de prescription.

Je me trouvais en effet dans une cruelle situation sans issue. En 1985, quand j'ai été congédié de la fonction publique, les droits des gais n'étaient toujours pas reconnus et ni les syndicats ni les avocats ne défendaient nos droits. Il a fallu attendre 1995, avec le cas Egan, et 1998, avec le cas Vriend, pour que la Cour suprême du Canada intègre les droits des gais à la Charte des droits et liberté. Je n'ai malheureusement pas pu profiter de cette première occasion juridique parce que je souffrais alors de dépression grave et de tendances suicidaires attribuables au mauvais traitement que j'avais subi simplement parce que j'étais gai.

J'ai fait appel à la Cour fédérale, puis à la Cour d'appel du Canada, qui ont toutes deux considéré la décision de la Commission comme raisonnable parce que le gouvernement subirait un préjudice en raison des délais prescrits et donc de son incapacité à préparer une défense appropriée contre ma plainte pour discrimination systémique. Mon avocat, Sean McGee du cabinet Nelligan O'Brien Payne, a fait valoir que les arguments présentés par le gouvernement quant à son incapacité à se défendre adéquatement étaient au mieux hypothétiques.

Je n'ai eu alors d'autre choix que de m'adresser à la Cour suprême du Canada, qui en 2011 a refusé d'entendre ma cause sans fournir de motifs. Les nombreux avocats réputés que j'ai consultés sont d'avis que la Cour fédérale et la Cour suprême ont commis une consternante erreur de droit en refusant d'entendre ma cause et en permettant au gouvernement de ne pas avoir à expliquer les actes discriminatoires perpétrés contre les membres de la communauté LGBT dont je fais partie.

Après avoir épuisé tous les recours juridiques possibles pour obtenir justice, il ne me reste d'autre choix que de mener mon combat sur la scène publique et politique.

Déclaration de soutien de Martine Roy

Le 28 mai 2015

Je me suis enrôlée dans les Forces armées en 1983, à l'âge de 19 ans. J'ai été libérée par destitution ignominieuse pour cause d'homosexualité 18 mois après avoir obtenu mon diplôme d'adjointe médicale. Les événements qui ont précédé ma libération consistaient en des heures d'interrogatoire avec notamment la promesse que si j'avouais mes « perversions sexuelles », je pourrais rester dans l'armée.

J'ai été interrogée dans une petite maison dont j'ignorais l'existence sur la base. On m'a posé des questions très personnelles, du genre « Avec qui aimez-vous coucher? » ou « À quelle fréquence avez-vous des relations sexuelles? ». J'étais exténuée, j'avais peur et je me sentais humiliée. J'ai alors perdu toute confiance en moi et toute estime de moi. J'ai quitté la séance d'interrogation avec un sentiment d'incertitude et de peur comme je n'en avais jamais ressenti.

Ma vie dans l'armée a poursuivi son cours normal après l'interrogatoire. Quelques mois après avoir été transférée au Centre médical de la Défense nationale d'Ottawa, j'ai été convoquée au bureau d'un psychologue afin de subir une évaluation visant à déterminer si j'étais normale ou anormale d'après l'enquête sur mon homosexualité. J'ai assisté à quelques séances qui ne se sont pas très bien passées. Là encore, des mois se sont écoulés sans que j'entende parler de l'enquête.

On m'a offert un nouveau contrat de trois ans en tant qu'agent des communications avec une cote de sécurité de niveau très secret, contrat que j'ai accepté. Je devais commencer sous peu ma formation à Kingston.

Je travaillais comme aide-pharmacienne quand on m'a appelé pour me dire de me présenter au bureau du colonel de la base. On m'a demandé « Savez-vous pourquoi vous êtes ici aujourd'hui? », ce à quoi j'ai répondu « non ». C'est à ce moment qu'on m'a informé que j'avais été libérée par destitution ignominieuse pour cause d'homosexualité. Je venais tout juste de signer un nouveau contrat. J'étais déconcertée. Je trouvais cela insensé d'être libérée en raison de mon orientation sexuelle.

Cet événement a changé ma vie, m'a privé de mon estime de moi et a déformé mon système de valeurs. Il m'a fallu 15 ans de thérapie intense et l'aide de ma famille pour finalement trouver ma place dans la société et me sentir libre d'être authentique au travail.

En raison de ce que j'ai vécu dans l'armée, j'ai consacré les 15 dernières années à démystifier l'homophobie sur les lieux de travail. Je fais cela afin que les organisations et associations professionnelles interdisent la discrimination à l'égard des employés en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Dans le cadre de ce processus,

les organisations et associations professionnelles sont encouragées à établir un lieu de travail inclusif. Les employés sont évalués en fonction de leurs habiletés et compétences, et non de leur identité sexuelle. Je crois fermement que les employés authentiques sont plus productifs.

Déclaration de soutien au réseau Nous exigeons des excuses de Simon Thwaites

Cplc Simon Thwaites (retraité, du moins je crois que je peux réclamer ce titre même si j'ai été exclu des Forces armées)

Le 25 mai 2015

Pour la plupart des gens, j'étais un soldat tranquille et réservé. Alors imaginez comment je me suis senti au printemps 1986 quand on m'a ordonné de me présenter au centre-ville et que j'ai découvert qu'on m'avait en fait convoqué aux bureaux de l'Unité des enquêtes spéciales (UES). Dès mon arrivée, on m'a poussé dans une petite salle d'interrogatoire où se trouvaient deux chaises, une table et un détecteur de mensonges. Puis les questions ont commencé. Certaines étaient très personnelles et, comme il était indiqué dans mon dossier médical que j'étais séropositif, elles étaient structurées dans le but de découvrir si j'étais gai. Lorsqu'une personne ne se sentait pas à l'aise d'être ouvertement gai, on lui disait « vous pourriez être manipulé et contraint à révéler des secrets d'État ». La belle affaire. J'étais gai et la plupart des gens le savaient. Que cette menace ne s'applique pas à moi ne semblait toutefois pas importer. Pour l'armée, c'était devenu une chasse aux sorcières. Ils voulaient que je leur donne le nom d'amis ou d'autres militaires qui étaient gais. Ma vie a alors basculé. Une promotion potentielle a disparu et ma cote de sécurité a été rétrogradée. Des officiers m'ont informé que j'avais été réaffecté à des fonctions de garde à la salle d'exercices (ce qui signifiait balayer les planchers) et ordonné de ne pas monter à bord du navire sur lequel je servais à ce moment-là ni de parler de ce qui se passait à personne d'autre. Confusion, manipulation et stigmatisation. J'en avais la tête qui tournait. En novembre 1986, un médecin militaire m'a finalement informé que je faisais l'objet d'une enquête pour homosexualité. Le simple fait d'aller dans un bar gai du centre-ville est devenu un périple digne d'un roman mystère. Des militaires postés en hauteur photographiaient tous les gens qui entraient ou sortaient. Certains jours, vous vous demandiez si vous n'étiez pas suivi. En plus de tout cela, je devais vivre avec le fait d'être séropositif. Ma vie telle que je l'avais vécue a été détruite par les agissements de l'armée.

Vers la fin de ma carrière, ils ont essayé de me forcer à signer un formulaire de « libération administrative » les dégageant de toute responsabilité. La plupart des homosexuels ont été congédiés de cette façon. J'ai refusé de signer et j'ai réussi à obtenir une libération pour raisons de santé, mais sans avantages. Mon dossier ayant été classé avec des renseignements erronés (des erreurs commises par des responsables clés), j'ai alors décidé de déposer une plainte devant le Tribunal des droits de la personne. En d'autres mots, le petit gars tranquille n'existait plus. Sur la scène médiatique, je suis devenu le « marin gai » parce que c'était le choix qui

s'imposait. Je devais avoir le courage de me tenir debout et de demander des comptes à l'armée. Au début des audiences, l'emphase a été mise sur la « question gai », puis sur mon dossier médical. Au cours de la procédure, j'ai perdu ma voiture, ma maison, mon emploi, des amis et toute vie sociale. En 1994, j'ai gagné ma cause pour discrimination fondée sur une déficience. J'ai obtenu une compensation pour perte de revenus, mais aucune pension ni couverture médicale. Le fait que j'étais gai et la façon dont j'ai été traité ont toutefois été passés sous silence et à aucun moment l'armée ou le gouvernement ne se sont excusés pour la guerre d'usure dont j'ai été la cible ni pour la destruction de ce que j'aurais pu accomplir. Cela n'aurait jamais dû arriver.

Un peu plus de 25 années se sont écoulées depuis que l'armée m'a libéré et il m'arrive encore de réagir émotivement et avec colère quand je pense à la façon les choses se sont passées. Je revois les événements et je deviens énervé et frustré. J'aurais dû aller de l'avant et lâcher prise, mais je n'ai jamais pu tourner la page. Oui, j'ai reçu une petite compensation pour perte de revenus, mais l'argent s'est vite envolé pour payer mes factures, mes impôts et mes avocats. Le gouvernement ne m'a présenté aucune excuse pas plus qu'il n'a reconnu ses agissements. Essentiellement, ils espéraient que je rampe me cacher dans un trou afin d'y crever. Et bien, je ne l'ai pas fait et j'attends toujours des excuses.

Je suis un exemple bien documenté dans les médias et à la Commission des droits de la personne des conséquences que le fait d'être gai pouvaient avoir à cette époque dans l'armée. Que la discrimination et la stigmatisation propagées par l'armée étaient bien réelles. Il est plus que temps que le gouvernement présente des excuses officielles pour les injustices commises.

Témoignage livré par Darl Wood le 2 juin lors de la conférence de presse à la tribune de presse parlementaire

Comme le disait Ursale Franklin : « Il est difficile d'imaginer sa propre époque comme faisant partie de l'histoire ».

C'est un réel privilège pour moi d'être ici avec le NPD et le réseau Nous exigeons des excuses afin de partager nos témoignages et préoccupations ainsi que pour demander justice.

Il paraît que lorsque l'on parle avec son cœur, les gens écoutent. Pourtant, cela fait 37 ans que je parle de la question qui nous réunit aujourd'hui et personne en autorité ne semble m'avoir entendu. Lorsque Gary Kinsman m'a demandé de prendre une fois de plus la parole afin de partager mon histoire avec vous, j'ai hésité à reparler de mon expulsion de l'armée à cause de mon orientation sexuelle. C'est un peu comme d'exposer une vieille blessure à l'air salin.

Vous savez, ce n'est pas facile, même après toutes ces années, mais je le fais parce qu'il importe de reconnaître ce qui s'est passé et de se souvenir, pas seulement du chemin que nous avons parcouru en tant que groupe opprimé, mais également de

l'ampleur des persécutions dont nous avons été victime. Il importe également de souligner ce qui reste encore à faire.

En 1975, j'étais jeune, idéaliste et aussi ridicule que cela puisse sembler, je suis entrée dans l'armée *pour servir mon pays et faire partie de quelque chose de noble*.

J'étais dans l'armée depuis trois ans, quand un matin on m'a demandé de me présenter au bureau de mon supérieur – je travaillais à la salle de rapports de la police militaire à l'époque. Ma vie a changé pour toujours à partir de ce moment. Au cours de ce printemps, j'avais reçu un grand nombre de rapports de partout au pays concernant les purges qui sévissaient. Chaque rapport me rendait malade parce que je vivais dans la peur constante d'être découverte. Je connaissais certaines des personnes visées et là on me demandait de me présenter au bureau du patron.

J'ai été accusée d'être une lesbienne, placée en détention par l'Unité des enquêtes spéciales et interrogée pendant des heures et des heures. J'étais assise sur chaise droite en bois dans une petite pièce pendant que deux hommes m'interrogeaient sur ma vie sexuelle. Ils voulaient tout savoir sur ce qui se passait dans ma maison, dans ma chambre à coucher : comment, qui, quand, où et quoi. Ils m'ont interrogée sans relâche pendant des heures. Ils m'ont isolée de tout le monde, de ma compagne, de ma famille, de mes amis. J'étais jeune, effrayée, seule et vulnérable. Le pire, c'est qu'il m'a fallu des années avant de comprendre que j'avais en fait été victime d'agression sexuelle.

Ils ont essayé de m'obliger à divulguer le nom de femmes que je soupçonnais d'être lesbiennes. J'étais en état de choc. Ce jour-là, j'ai perdu du même coup ma maison, ma carrière, ma compagne et ma famille. La victimisation exerce un pouvoir de coercition. Dans les années qui ont suivi, je suis devenue une universitaire, une psychothérapeute et une activiste qui essayait de comprendre ce qui lui était arrivé et surtout de surmonter le stress post-traumatique dont j'avais souffert. Après tout ce temps, il m'arrive encore de faire des retours en arrière, des cauchemars, de l'insomnie, d'avoir des problèmes de concentration, des périodes de colère, une tendance à sursauter facilement, des pensées suicidaires, de souffrir de dissociation, d'anxiété et d'affections physiques directement attribuables à ma formation militaire et à l'interrogatoire que j'ai subi. À cause de tout cela, il m'a été vraiment difficile de jouir de la vie.

En 1985, j'ai témoigné devant le Comité parlementaire spécial sur les droits à l'égalité et au cours des années qui ont suivi, j'ai consulté des députés, des membres de l'Assemblée législative, des ombudsmans, la Commission des droits de la personne et un grand nombre d'avocats (trop nombreux pour que je me souvienne de chacun). Je n'ai toujours pas bénéficié d'un traitement équitable, d'un règlement ou même d'excuses, soi-disant parce que les faits sont survenus avant le rapatriement de la Constitution et de la Charte des droits et libertés. Je n'ai eu aucun recours, tout comme ces milliers de femmes et d'hommes qui depuis cette époque souffrent toujours de symptômes post-traumatiques semblables.

Ils m'ont isolée, m'ont agressée, m'ont blâmée, m'ont discréditée et m'ont forcée à rester dans cet environnement trois mois après l'interrogatoire. Et pour enfoncer le clou, on m'a obligée à taper mes propres documents de libération parce que la salle des rapports était débordée de travail et qu'à cause de la formation d'obéissance absolue que j'avais reçue, je ne pensais pas pouvoir refuser.

En 1985, j'avais bon espoir que le gouvernement se comporterait de façon honorable. En fait, vous m'avez volé les meilleures années de ma vie.

Maintenant que je parle de nouveau avec mon cœur, je demande à être enfin entendue et que vous fassiez ce qui est juste. N'ai-je pas à tout le moins droit à des excuses officielles. On a mal agit envers moi et quand on fait quelque chose de mal, on s'excuse.

Annexe B

Organismes qui appuient les demandes du réseau Nous exigeons des excuses

British Columbia Teachers Federation

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Comité de solidarité et fierté du Congrès du travail du Canada

Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité

Alliance de la fonction publique du Canada

Comité exécutif de la Fédération du travail de l'Ontario

Comité de solidarité et fierté de la Fédération du travail de l'Ontario

Queer Ontario